



PROPOSITION DE MOBILISATION

Un projet de





1. LE PROJET
2. LE CONTEXTE
3. LA CAMPAGNE 2021
4. NOTRE PROPOSITION
5. NOTRE ASSOCIATION



1. LE PROJET



DEMAIN SERA
NON FUMEUR



LE PROJET EN BREF



L'OBJECTIF :

Offrir des espaces de convivialité extérieurs libres de tabac afin de :

- renforcer la motivation des anciens fumeurs et des personnes souhaitant arrêter de fumer ;
- protéger la population et les salariés de l'exposition à la fumée de tabac ;
- réduire la pollution par les mégots.
- promouvoir les espaces sans tabac qui peuvent être mis en place par les communes.



LA DEMARCHE :

En l'absence de dispositions interdisant de fumer dans les espaces extérieurs accueillant du public, l'approche de DNF est préventive :

- sensibiliser aux risques sanitaires du tabagisme passif ;
- sensibiliser aux risques sécuritaires et aux risques pour l'environnement liés aux mégots
- promouvoir le bien-être des clients et des employés dans les lieux de convivialité
- sensibiliser les communes au label Espace Sans Tabac (LNCC)



LES CIBLES :

- Les internautes et utilisateurs de smartphones ;
- Les clients de cafés, bars, hôtels, restaurants, discothèques et casinos ;
- Les responsables et employés des établissements.



LE FINANCEUR, LE PORTEUR :

Dispositif lancé en 2017 par le Ministère des affaires sociales et de la santé, le projet est porté, depuis 2018, par l'association DNF - Demain sera non fumeur et financé par le Fonds de lutte contre les addictions administré par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)



2. LE CONTEXTE



MON VERRE EN TERRASSE, C'EST AVEC DES GLACONS !



UN AIR POLLUÉ EST UN AIR DANGEREUX, EN INTÉRIEUR COMME EN EXTÉRIEUR

La **nocivité de la fumée de tabac dans les lieux couverts et fermés est démontrée par une abondante littérature**. Et ce n'est pas un scoop : elle a motivé le législateur à intervenir dès 1976 !

Dans les espaces en plein air, des études plus récentes mettent en lumière les effets néfastes de la fumée de tabac sur la qualité de l'air et le niveau d'exposition à la fumée secondaire.



LE TABAGISME PASSIF, UN SÉRIEUX RISQUE PROFESSIONNEL

Les professionnels qui travaillent en terrasse près des personnes qui fument subissent des niveaux très élevés de fumée secondaire.

En 2016, une étude québécoise montrait que sur 16 220 serveurs non-fumeurs, 55 mourraient des conséquences d'une maladie due au tabagisme passif. A savoir, les risques liés à la fumée secondaire s'intensifient en fonction de la proximité et de la durée de l'exposition.

MA TERRASSE SANS TABAC c'est aussi une aide proposée aux responsables d'établissements pour mettre en œuvre l'obligation de protection de leurs employés contre la fumée de tabac.



ET POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Les espaces extérieurs sans fumée peuvent également aider à prévenir les incendies, à réduire la pollution, à supprimer une partie des déchets qui empoisonnent la planète.

Ces espaces permettent enfin à tous ceux qui le souhaitent d'accéder à des lieux de convivialité que la fumée de tabac ne leur permet pas de fréquenter.



LOI, RÉGLEMENTATION



L'INTERDICTION DE FUMER

Depuis 2008, fumer dans les lieux couverts et fermés des établissements dits de convivialité est strictement interdit.

Les lois interdisant de fumer dans les lieux à usage collectif ont montré leur efficacité à travers le monde pour réduire les pathologies liées au tabagisme.

Et pourtant, les dérives sont encore fréquentes ! Les données fournies par le Baromètre santé de Santé Publique France suggèrent même que l'application de la loi recule régulièrement dans ces établissements depuis 2012.



LES SÉQUELLES DE 16 ANNÉES DE PRINCIPE INVERSÉ

Prévue par la loi Evin de 1991, l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif a d'abord été concrétisée par un décret qui, malheureusement, n'était pas à la hauteur de son objectif.

De 1992 à 2006, le principe de la loi s'en est ainsi trouvé totalement inversé, si bien que l'espace fumeur était la norme et l'espace non-fumeur l'exception.

Aujourd'hui, les principales violations de l'interdiction de fumer s'expliquent souvent par méconnaissance ou incompréhension des dispositions en vigueur.



LOI, RÉGLEMENTATION



LES ESPACES SANS TABAC

En l'absence de lois, c'est le maire qui, par arrêté, peut rendre un espace extérieur sans tabac.

En effet, l'interdiction de fumer dans un espace public extérieur comme une plage ou un parc n'est pas prévue dans le décret n°2006- 1386 du 15 novembre 2006.

La mise en place d'un arrêté municipal d'interdiction de fumer dans un espace extérieur peut se justifier par l'objectif national de dénormalisation du tabagisme. Elle se justifie également par d'autres raisons objectives, notamment de sécurité, de santé publique, de qualité des eaux ou de prévention des incendies.



3. LA CAMPAGNE 2021



DEMAIN SERA
NON FUMEUR



LE GRAND PUBLIC PLÉBISCITE LES ESPACES SANS TABAC

73 %

des Français souhaiteraient plus
d'espaces sans tabac

Sondage opinionway mai 2019.

- **Le port du masque** a modifié les comportements en extérieur et la volonté d'être protégé en a été encore renforcée.
- **La réouverture des cafés et restaurants** est une opportunité pour installer de nouveaux espaces extérieurs sans tabac.
- **La sensibilisation croissante du grand public aux dangers et au désagrément du tabagisme passif** devrait inciter les cafetiers et les restaurateurs à proposer des espaces extérieurs sans tabac, éventuellement par étapes successives.



LES RÉSEAUX SOCIAUX FONT NAÎTRE UNE COMMUNAUTÉ

Ma Terrasse Sans Tabac est déjà présent sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram.



- Des interviews de restaurateurs qui témoignent des nombreux avantages de leurs terrasses sans tabac y ont été diffusés.
- Cette campagne 2021 se recentre sur les utilisateurs et met en avant les bénéfices d'une terrasse sans tabac et la nécessité de soutenir les professionnels soucieux du bien-être et de la santé de leurs clients et de leur personnel,
- Au delà de la protection immédiate, la campagne sur les réseaux sociaux vise à **dénormaliser le tabac** à travers de nombreuses problématiques transversales (santé, écologie, pollution ...)



S'APPUYER SUR L'INTERACTIVITE ET L'INFLUENCE



Depuis le 19 mai, date de réouverture des terrasses, la campagne est réactivée et s'appuie aussi sur l'échange : Organisation de lives avec des professionnels de la lutte contre le tabagisme, de la défense de l'environnement, de la restauration ou des collectivités.



Des influenceurs assureront la promotion de l'application en prenant la parole pour valoriser les espaces sans tabac et parler de leur rapport à la cigarette.



UN CIBLAGE ANCRÉ DANS LE TEMPS



ÉTÉ 2021

Double objectif :

- sensibiliser et mobiliser le grand public afin qu'il exprime son désir de terrasses sans tabac (passé de 48% en juin 2019 à 56% en mai 2021).
- accompagner la mobilisation des municipalités dans leur démarche de dénormalisation du tabagisme par des animations destinées à déployer la charte MTST



AUTOMNE 2021

Une campagne sera menée conjointement par DNF et par des syndicats du secteur de l'hôtellerie-restauration. Elle ciblera directement les restaurateurs et aura pour objectif de renforcer le référencement du guide sur le site et l'application www.materrassessanstabac.com



4. NOTRE PROPOSITION



DEMAIN SERA
NON FUMEUR



REJOIGNEZ LE MOUVEMENT MA TERRASSE SANS TABAC !



1. APPORTEZ DE LA VISIBILITÉ À NOTRE ACTION

- En **relayant** à vos citoyens les informations diffusées par DNF sur le dispositif Ma Terrasse Sans Tabac ;
- En assurant la **promotion** du dispositif dans vos supports de communication municipaux



2. RELAYEZ NOTRE ACTION AUPRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (syndicats, associations locales, etc.)

3. PARTICIPEZ AU PROJET MA TERRASSE SANS TABAC AU SEIN DE VOTRE COMMUNE

En **conditionnant** l'autorisation d'occupation du domaine public à la création d'espaces extérieurs sans tabac



<https://www.materrassesanstabac.com>



DEMAIN SERA
NON FUMEUR

5. NOTRE ASSOCIATION



DEMAIN SERA
NON FUMEUR

DECouvrez-NOUS EN IMAGES :



CHAMPS D'INTERVENTION DE DNF



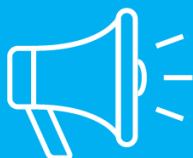
VEILLE AU RESPECT DES DISPOSITIONS EN VIGUEUR

Garantir un **système législatif et réglementaire adapté à la réalité** en identifiant les besoins en termes de dispositions et en analysant les dérives.



INFORMATION ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES DECIDEURS

Informé et sensibiliser le grand public et les diverses parties prenantes aux méfaits du tabagisme, dans toutes ses dimensions (enjeu de santé public et environnemental, nuisance à la vie en collectivité, outil de pouvoir et de manipulation au profit d'une industrie mortifère).



SOUTIEN AU RESEAU D'ACTEURS DE PREVENTION DU TABAGISME

Participer à la **consolidation des structures françaises et internationales** intervenant dans le contrôle du tabac via le partage d'expertises et d'expériences.



COOPERATION INTERNATIONALE

Appui aux activités des partenaires internationaux intervenant dans le contrôle du tabac

AUTRES CHAMPS D'INTERVENTION



MA TERRASSE SANS TABAC

Aide à l'arrêt du tabac et à la poursuite du sevrage

Amélioration du respect des dispositions en vigueur

Protection contre l'exposition au tabagisme passif.



RENTRE DANS LE GAME

Protection des jeunes en les détournant de l'initiation au tabagisme

Aide à l'arrêt du tabac et à la poursuite du sevrage

Contrepoids des industriels du tabac sur les réseaux sociaux.



GENERATION SANS TABAC

Neutralisation de la désinformation de l'industrie du tabac

Information et sensibilisation du grand public et des parties prenantes.

À BIENTÔT !

Contact : Chargé de projet
france@dnf.asso.fr



Un projet de



**DEMAIN SERA
NON FUMEUR**

13 rue d'Uzès 75 002 PARIS - Tel: 01 42 77 06 56 – france@dnf.asso.fr